

**Zeitschrift:** L'Afrique explorée et civilisée  
**Band:** 13 (1892)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Bulletin mensuel : (1er août 1892)  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-134420>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**BULLETIN MENSUEL** (1<sup>er</sup> août 1892)

Les troubles qui, malheureusement, en pays musulmans, sont trop souvent la conséquence d'une agitation religieuse, ont engagé le gouvernement de la république française à interdire à ses nationaux toute espèce de prosélytisme parmi les indigènes de l'**Algérie**. Les difficultés administratives qui en résultent, ont engagé M. Cambon, gouverneur général à demander que les sociétés missionnaires anglaises fussent invitées à s'abstenir de toute propagande religieuse. M. Waddington a adressé, à ce sujet, à Lord Salisbury, un message dans lequel il rappelle les graves motifs qui obligent le gouvernement français à interdire cette propagande, la règle imposée à ses nationaux ne pouvant souffrir d'exception en ce qui concerne les étrangers. Il espère que les sociétés anglaises prendront d'elles-mêmes le parti de rappeler leurs agents, et lui éviteront la pénible nécessité où il se trouverait de leur prescrire lui-même de s'éloigner du territoire de la colonie française.

Une commission consultative nommée pour étudier l'extension des chemins de fer dans la **Régence de Tunis**, a émis des vœux tendant à la construction de 424 kilom. de voies ferrées, et demandé : 1° l'exécution urgente de la ligne de Bizerte ; 2° la réduction à la voie d'un mètre de la ligne Tunis-Hammam-Lif et le prolongement par Soliman à Meuzel de la ligne qui sera ultérieurement continuée à Kelibia, ces deux lignes construites aux frais du gouvernement tunisien, avec l'exploitation concédée à la Compagnie Bône-Guelma ; 3° l'établissement d'un réseau à voie étroite, construit et exploité par le gouvernement tunisien, comprenant Tunis à Nebeul par Mornag, Grombalia et Hammame ; puis, de la ligne de Tunis à Sousse par Zaghouan, Ramel, Enfida ; enfin, de l'embranchement de Zaghouan à la plaine du Fahs ; 4° l'établissement d'une ligne de Sousse à Kaïrouan ; 5° de Sousse à Moknine, à continuer ultérieurement jusqu'à Sfax.

Le Dr Stuhlmann a transmis aux *Petermann's Mittheilungen* des renseignements sur les événements qui se sont passés dans l'**Égypte équatoriale** depuis qu'**Émin pacha** a été forcé de s'en éloigner. Après l'exploration qu'ils firent ensemble l'année dernière de la région montagneuse située à l'Ouest du lac Albert-Edouard, ils traversèrent le Semliki un peu en amont du point où l'avait passé Stanley, et arrivèrent vers la mi-juin à Boga, où ils eurent de nombreux combats à soutenir

contre les gens de Kabrégâ. Le 20 juillet, un camp fut établi dans l'Oundoussouma et Émin entra en rapport avec les Soudanais campés entre Kavalli, au S.-O. du lac Albert, et l'île Pingua. Il apprit qu'après son départ, l'anarchie sévit dans toutes les stations de son ancienne province. Le chef des révoltés, Fadl-el-Mula-Aga, retourné à Wadelaï, avait élevé aux bords du Nil plusieurs petites stations. Puis, il fit appeler secrètement les mahdistes dans le pays. Voyant cela, les soldats s'opposèrent à ses intrigues, mirent en fuite un grand nombre d'Égyptiens et abandonnèrent en masse le traître. Les uns se mirent sous les ordres de Selim bey à Kavalli ; les autres, conduits par Ferrag Aga, s'établirent sur le plateau au Sud. Mais Selim devint absolument impuissant à se faire obéir : il avait cependant réussi à se créer des partisans en donnant le grade d'officier à la moitié de ses hommes ; seulement, lorsqu'il leur proposa de quitter le pays, ils refusèrent par peur de voir le gouvernement égyptien ne pas reconnaître leurs grades. Ils ont découvert fortuitement la cachette dans laquelle Stairs, sur l'ordre de Stanley, enfouit quarante caisses de munitions, et purent ainsi se maintenir dans le pays, jusqu'au jour où le capitaine Lugard, après avoir fait la guerre aux musulmans de l'Ou-Ganda et à leur allié Kabrégâ, roi de l'Ou-Nyoro, engagea Selim bey avec un millier d'officiers et de soldats égyptiens à entrer au service de l'Imperial British East African Company, pour occuper le fort de Kampala et assurer l'autorité de la susdite Compagnie sur l'Ou-Ganda. Les capitaines et les machinistes des deux steamers qui étaient sur le lac Albert ont été tués, et les vapeurs ont coulé. Fadl-el-Mula-Aga a fait détruire tous les autres bateaux. La station voisine de Kavalli est sans cesse en lutte avec les indigènes, et la récolte y a manqué. La population des bords du Nil a déserté le beau pays qui s'étend jusqu'en amont de Wadelaï ; les champs se sont couverts de broussailles ; jusque fort loin dans l'intérieur, les nègres ont été réduits à la misère ; depuis le départ d'Émin, 4000 têtes de bétail leur ont été enlevées par razzias.

Dans la première moitié d'août, Émin et le D<sup>r</sup> Stuhlmann pénétrèrent dans la grande forêt de l'Ituri, par un plateau de 900 mètres d'altitude venant de l'Est. Ils suivirent l'Ituri jusqu'à la frontière du pays des Wawira, par environ 1° 50' lat. N. se proposant de se diriger vers le N. O., mais les indigènes Wahoko les empêchèrent de passer. Des bandes de Manyéma à la solde de l'Arabe Selim-bin-Abed, de Nyangoué, ont réduit tout ce pays à l'état de désert absolu par leurs razzias d'esclaves. Ils ont capturé et emmené les indigènes jusqu'au dernier. « Il est plus que temps, » écrit le D<sup>r</sup> Stuhlmann, de mettre fin à ces scandaleux

agissements des gens de Nyangoué, des Stanley-Falls et d'Ipoto sur l'Ituri; si on ne se presse pas, toute la forêt sera privée, dans un temps fort court, des derniers de ses habitants. Toutes les reconnaissances tentées vers l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, pour rencontrer des indigènes furent inutiles; on ne trouva que des villages de nains abandonnés. Jusqu'au 2<sup>o</sup>, 13' à la frontière du pays des Momfu, tout avait été dépeuplé et dévasté; l'expédition ne put pas même trouver un guide; elle rentra dans la forêt, mais ne parvenant pas à y découvrir une route, elle rebroussa chemin vers la steppe herbeuse du Lendu. Il n'y avait littéralement rien à manger; pendant huit jours, des feuilles et du maïs vert furent la seule nourriture des hommes de l'expédition; aussi les soldats et les porteurs refusèrent-ils d'aller plus loin.

« A cent mètres au-dessous de nous, » écrit le D<sup>r</sup> Stuhlmann, s'étendait un immense plateau, coupé par des forêts en galerie. Assez loin vers le nord, la forêt vierge faisait place au pays herbeux. D'après les déclarations d'un indigène capturé qui parlait le Momfu, en trois jours de marche, nous serions arrivés à une grande rivière, la Zibi, qui ne peut être traversée qu'en bateau, et au-delà de laquelle se trouve le Moba, province du Momfu, pays riche en bétail. » A deux ou trois journées de celui-ci, coule une rivière considérable que le D<sup>r</sup> Stuhlmann estime devoir être le Bomokandi. Il pense que les sources de l'Ituri doivent être placées par 2<sup>o</sup> 4' lat. N. et 3<sup>o</sup> 20' long. E. Les sources du Bomokandi seraient beaucoup plus vers le nord. Des chaînes de montagnes qu'il a mesurées de l'endroit où l'expédition s'est arrêtée formeraient la ligne de partage des eaux des deux rivières. Il a aperçu dans la forêt des indigènes vêtus de peaux de zèbre, un des animaux caractéristiques de la faune des steppes. Ils lui ont affirmé que ces peaux provenaient du Nord-Est. Il a relevé, chemin faisant, l'hydrographie de la région parcourue. L'Ituri coule presque directement du N. au S. le long. du 3<sup>o</sup> long. E., mais il reçoit ses affluents de l'Est. On constate dans cette partie du système montagneux de l'Afrique centrale, une fissure longitudinale dans le terrain qui formait le sol primitif. Le D<sup>r</sup> Stuhlmann a fait au lac Albert une excursion qui lui a permis de constater que ses eaux baissent d'une façon visible. Kassenjé et Nyamsassé sont devenus des presqu'îles et de nombreux bancs de sable émergent de divers côtés. Le Semliki se jette dans le lac à un endroit sensiblement plus à l'Est que le point indiqué par Stanley. L'Ituri semble être le pays d'origine des nains de cette région.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro (p. 196) le retour du

D<sup>r</sup> Stuhlmann à **Boukoba**, sans Émin-Pacha qu'il avait dû laisser à Kinjawanga ; le numéro du 15 juillet du *Deutsches Kolonialblatt* emprunte ce qui suit à un rapport du 22 mars, adressé de Boukoba au baron de Soden. Quelques jours avant mon retour, un certain nombre des gens demeurés avec Émin-Pacha étaient arrivés ici, sous la conduite d'Ouledi, le premier nyampara de l'expédition, homme extrêmement capable. Il me remit les lignes suivantes, datées de Nyangabo, dans l'Oundoussouma, le 10 janvier 1892.

« Mon retour ayant été considérablement retardé par l'extension de l'épidémie de petite vérole, comme je ne peux pas prévoir par quel chemin et dans combien de temps, je pourrai vous rejoindre, je vous prie de ne pas m'attendre plus longtemps et de gagner le plus tôt possible Boukoba ou la station la plus proche. Je tâcherai de vous suivre le plus promptement possible soit par la route que vous avez prise soit à travers la forêt. Renvoyer ici des porteurs serait du temps perdu inutilement ; je vous prie donc de n'y pas songer. »

D'après une nouvelle lettre d'Émin-Pacha au D<sup>r</sup> Stuhlmann, l'épidémie sévissait toujours, et empêchait tout commerce avec les indigènes ; Émin avait beaucoup à souffrir du manque de vivres et de porteurs. La marche en était rendue très difficile ; chaque jour, il devait, de chef en chef, demander de nouveaux porteurs. Le D<sup>r</sup> Stuhlmann espérait néanmoins que la longue expérience d'Émin, et son habileté extraordinaire dans ses relations avec les indigènes lui permettraient de poursuivre sa marche sans rencontrer d'hostilités. Le seul danger qu'il courût pouvait provenir du fait que l'importation de la petite vérole risquait d'irriter les indigènes et de les engager à lui créer des difficultés. Sans cela, le chemin est sûr dit le D<sup>r</sup> Stuhlmann ; j'ai opéré ma retraite sans tirer une seule cartouche. Au dire de Tchauch-Ali, ajoute-t-il, Émin était beaucoup mieux que dans les premiers temps de son séjour dans l'Oundoussouma. La fièvre l'avait quitté, il se remettait de l'état d'épuisement où elle l'avait plongé ; il allait et venait dans le camp, et pouvait mieux voir, en sorte qu'on peut espérer que la prostration dans laquelle il était tombé n'était qu'une suite des fatigues et des privations qu'il avait endurées.

Pendant l'année dernière, la Compagnie de l'**Afrique orientale allemande** s'est surtout appliquée à créer et à organiser des cultures, et à introduire dans l'Est africain allemand des plantes tropicales étrangères utiles. Deux centres de culture ont surtout été l'objet des soins de la Compagnie : Kikogoué, près de Pangani, et Derema, dans l'Ou-

Sambara. A Kikougoué, on a planté des cotonniers, importés principalement du Texas; ils ont très bien réussi. A Derema, les cultures ont porté surtout sur le café, le cacao, le caoutchouc, le coca et d'autres plantes importées de Java, de Ceylan et de Bombay. La Compagnie du chemin de fer de l'Ou-Sambara poursuit vigoureusement ses études; le tracé a déjà près de 40 kilom. de long; elle espère pouvoir entreprendre, cette année encore, les travaux de construction proprement dite et les terminer en 1894. Elle fait déjà procéder aux explorations nécessaires pour l'extension de la ligne jusqu'au Victoria-Nyanza.

Par décret du 7 juin, le gouvernement portugais a achevé la réorganisation de l'administration de la province de **Mozambique**, dont la charte, accordée le 10 septembre à la Compagnie de Mozambique, et le décret du 12 octobre avaient posé les grandes lignes. L'exploitation et l'administration du territoire compris entre la Sabi, le Zambèze et l'Océan sont, on le sait, confiées à la Compagnie qui a, notamment, le droit de lever des taxes d'entrée, de sortie, de licence, et qui a reçu, en outre, la concession des territoires appartenant à l'État, le privilège des mines, de la chasse des éléphants, de la pêche des perles et du corail, etc., mais doit introduire d'ici à 1896 mille familles de colons et verser à l'État 5 % de ses bénéfices nets. Le décret du 7 juin dernier homologue les règlements faits par la Compagnie en vue de fixer les attributions de ses agents, le partage du territoire en circonscriptions, la nature et le taux des taxes, il détermine aussi les fonctions des agents du gouvernement royal et leurs relations avec ceux de la Compagnie. Un lieutenant du roi, ayant sous ses ordres trois intendants à Andradá, Sena et Beira, et des sous-intendants, représente le gouvernement. Les fonctionnaires officiels ne doivent intervenir dans l'administration de la Compagnie que si un intérêt international l'exige; en tout autre cas, même si les fonctionnaires de la Compagnie violent la charte qui a déterminé ses privilèges, le lieutenant du roi et ses subordonnés n'ont pas à exercer d'action directe; ils devront, pour empêcher l'application des mesures dont ils se plaindraient, recourir à l'entremise des agents supérieurs de la Compagnie. Celle-ci a à sa charge l'entretien de la force de police nécessaire. A l'État incombe le paiement du traitement du clergé. Les agents de l'État auront à remplir, presque exclusivement, les fonctions judiciaires.

Les gouvernements anglais et portugais viennent de conclure un accord réglant les détails de l'application d'une des dispositions de l'art. 11 du traité du 11 juin 1891, ainsi conçue: « Il y aura liberté de passage

pour les sujets et les marchandises des deux puissances sur le **Zambèze**, ainsi qu'à travers les districts qui avoisinent la rive gauche de ce fleuve au-dessus de l'embouchure de **Chiré** et ceux qui avoisinent la rive droite du Zambèze au-dessus de l'embouchure de la rivière, Loengoa, sans qu'il y ait d'empêchement de quelque sorte que ce soit, ni de droit de transit à payer. » Les marchandises de toute origine destinées aux possessions britanniques pourront transiter dans ce district sans payer aucun droit de transit. Les étrangers pourront faire à l'embouchure du Zambèze des constructions pour emmagasiner les marchandises en transit. Comme on le sait, dans les autres districts de l'Afrique orientale portugaise, les droits de transit sur les marchandises destinées aux possessions britanniques ne doivent pas dépasser 3 % *ad valorem*.

Le 20 juin a été ouverte une nouvelle section du chemin de fer qui doit unir la **République sud africaine** à la baie de Delagoa; il s'agit des 120 kilomètres compris entre la frontière portugaise, de Nkomati-Port à Nelspruit; l'achèvement de la section de Nelspruit à Prétoria, ne présentant pas de difficultés, est prévu pour cette année même; la partie de la ligne située sur territoire portugais étant déjà terminée, la capitale du Transvaal sera, dans quelques mois, reliée à l'océan par une première voie ferrée. C'est pour le commerce un fait important. Aboutissant en territoire portugais, cette voie ferrée se trouvera terminée avant celles, beaucoup plus longues, qui relieront la République sud africaine aux colonies anglaises. L'une de ces lignes, partant d'East London, traverse tout l'état d'Orange et aboutit au Vaal, frontière du Transvaal; le 3 mai dernier, à l'ouverture du Volksraad le président de la République sud africaine a entretenu l'assemblée de la prolongation de cette ligne, par Johannesburg, jusqu'à Prétoria.

Le *Mouvement géographique* de Bruxelles nous apprend que **M. Camille Delcommune**, directeur de la Société du Haut-Congo, a exploré récemment, à bord du *Daumas*, la Djuma, affluent du Kongo, et sa branche supérieure le **Kwilu**, qui n'avait pas encore été remonté en bateau à vapeur. Jusqu'au point où il a pu remonter cette dernière rivière, il l'a trouvée imposante et superbe, sa largeur varie de 400<sup>m</sup> à 600<sup>m</sup> et atteint dans certaines expansions jusqu'à 1,000<sup>m</sup>. Son cours est d'une navigabilité facile. Les deux rives sont généralement élevées et bordées d'arbres. L'intérieur du pays présente d'immenses plateaux sablonneux couverts d'herbe, parsemés de beaux bouquets de bois. Dans le lointain, à perte de vue, règne une longue ligne de forêts. La plupart des villages sont cachés par la ligne boisée qui borde la rivière et leur

présence n'est signalée que par des sentiers ou des canots amarrés. Les populations paraissent douces et craintives ; elles ne possèdent guère, en fait d'armes, que des arcs et des flèches dont la pointe est durcie au feu ; comme instruments de culture, des houes en bois. N. Delcommune a fondé une nouvelle factorerie à l'embranchement du Koango, sur la rive droite du Kassai, au village de Bului.

Le *Mouvement anti-esclavagiste* de Bruxelles a publié un rapport du lieutenant **Hinck** sur les deux tribus des N' Djalimoa et des Balanga, qui habitent la vallée du **Lomami**, aux environs de Bena-Kamba. Ces indigènes sont très pauvres, ils ne cultivent que le bananier et encore en cachent-ils la culture dans les clairières de la forêt. C'est un centre de ravitaillement pour les postes arabes disséminés dans le pays. Lors de l'arrivée de M. Debruyn, agent de l'État indépendant à Bena-Kamba, à peine un indigène par mois se présentait-il à la station pour vendre un régime de bananes, encore était-il accompagné de Matamba-Tamba d'un poste voisin qui empochaient le prix de la vente. Le lieutenant Hinck résolut de faire cesser cet état de choses. Il fit convoquer tous les chefs des deux rives du Lomami, et leur promit sa protection contre les Matamba-Tamba qui venaient prendre leurs bananes et emmenaient prisonniers des hommes, des femmes et des enfants qu'ils expédiaient ensuite à Nyangoué. Puis ayant fait appeler le chef du poste arabe établi en aval de Bena-Kamba, il déclara, en sa présence, aux chefs indigènes, que la contrée n'était pas aux Arabes, mais qu'elle appartenait au roi dont il est le représentant ; qu'à partir de ce moment ils pouvaient se considérer comme libres, et que si un seul Arabe se permettait encore de voler, ils n'avaient qu'à s'emparer du voleur et l'amener à la station. Il engagea les chefs à défricher et à planter du manioc et des patates douces, leur promettant des marchandises en échange de ces produits. Il leur demanda de venir à la station tous les cinq jours avec ce qu'ils auraient à vendre ; tous le promirent, ils tinrent parole, et tous les cinq jours se tient, dans le voisinage de la station, un marché où ils apportent un peu de bananes, des noix de palme et les produits de leur fabrication : poterie et petits tapis. Ils ont en outre commencé de grandes plantations. M. Hinck a également envoyé un agent de l'État, M. Ectors, chez les Balanga qui habitent plus à l'intérieur ; deux chefs se déclarèrent amis du blanc et vinrent à la station, se plaignant des agissements des Arabes qui leur prennent tout. Ils reçurent un drapeau de l'État pour montrer aux Matamba-Tamba qu'ils sont désormais sous la protection des blancs. M. Hinck résolut de fonder deux petits postes, l'un chez



les N'Djalimoa, l'autre chez les Balanga. Un homme de chaque poste viendra chaque semaine à la station faire rapport sur la situation du poste. Pour ôter au lieutenant Hinck l'idée d'envoyer un agent chez les Balanga, les Arabes avaient cherché à lui faire croire que ces indigènes étaient féroces, et qu'avec leurs flèches empoisonnées ils auraient bien vite mis ses hommes hors de combat. Il ne se laissa pas arrêter par leurs menaces et n'eut pas lieu de regretter cet envoi.

M. Chaltin, commissaire du district de l'**Arououimi**, a fait une reconnaissance du pays situé entre cette rivière et l'Ouellé. Le *Mouvement géographique* nous apprend qu'il a particulièrement exploré le cours inférieur de la **Lulu**, affluent de l'Arououimi, qui draine, parallèlement au Rubi, la région située à l'Est. De toutes les rivières qui traversent les forêts vierges de l'Afrique centrale, dit M. Chaltin, la Lulu est une de celles dont le cours est le plus capricieux. Ses nombreux méandres, ses étranglements soudains, ses expansions inattendues, le bruit de ses eaux au courant si rapide, les épais rideaux de verdure qui l'enserrent, tout, en un mot, concourt à en faire une exquise fantaisie de la nature. Bien que coulant sur un fond sablonneux, elle roule des eaux noirâtres. Ses rives sont basses, marécageuses, inondées aux hautes eaux. De grands arbres, des palmiers, des lianes, des plantes grimpantes, de hautes herbes, y croissent pêle-mêle, s'y enchevêtrent et répandent partout de l'ombre et de la fraîcheur. Lorsque les bords se rapprochent, la rivière coule sous une véritable voûte de verdure. De coquets îlots couverts d'herbes gigantesques et de liserons en fleur, jettent une note gaie, claire, sur le fond sombre de l'ensemble. Quoique la Lulu soit profonde, la navigation en est difficile, dangereuse même, car le lit de la rivière est une vraie forêt d'arbres morts. Les canots de grandes dimensions peuvent remonter jusqu'à Bakangolia; encore faut-il que les passagers soient très attentifs pour éviter les écueils. En amont de Bakangolia, on doit faire usage de petits canots. Bien souvent la rivière est presque entièrement barrée par des troncs d'arbres allant d'une rive à l'autre. La passe n'y est que de quelques centimètres; il faut alors aborder et faire porter son canot à bras de l'autre côté de l'obstacle. Aux eaux basses, la profondeur de la Lulu est de deux mètres à l'embouchure, et de quatre mètres à Bakangolia; la largeur varie entre cinquante et cent mètres. La vitesse moyenne du courant est de cinquante mètres à la minute. Bakangolia, construit sur les deux rives, est un beau et grand village, très peuplé, entouré d'une série de hameaux de moindre importance; les habitants se construisent de fort jolies maisons en argile; ils les couvrent extérieu-

rement de dessins naïfs en rouge, jaune, noir et blanc. A partir de Mapalma, situé à un coude de la Lulu, un peu au Sud du 2° lat. N., la route traverse une forêt peu épaisse où l'on rencontre de nombreux taillis. Elle est d'un accès difficile pour les blancs pendant la saison des pluies; dans la saison sèche, elle est assez bonne. De nombreux cours d'eau la traversent et bien souvent se confondent avec elle. Alors la marche devient pénible et fatigante, surtout si le fond est vaseux. Les éléphants, les antilopes et les sangliers pullulent dans la forêt. En continuant vers le N.-E., on trouve, un peu à l'Est du 25° long. E., le village de Bassoli, d'une propreté remarquable. Les maisons, construites en forme de kiosques, indiquent un véritable bon goût chez les habitants. Le chef a édifié la sienne d'après le style arabe : corridor au centre, chambres des deux côtés; derrière, vaste gynécée bien clôturé. Devant chaque maison est plantée une forte branche d'arbre à laquelle les guerriers suspendent leurs armes, boucliers, couteaux, lances, etc. En marchant toujours vers le N.-E., on atteint le village de Madjoropa, le centre le plus important de la contrée. Chemin faisant, M. Chaltin a établi des postes fortifiés, qui garantiront la sécurité du pays et d'une voie de communication de Bazoko à l'Ouellé.

Depuis quelque temps, le gouvernement de l'**État indépendant du Congo** sollicitait du gouvernement français une rectification de la frontière qui, dans le bassin de l'**Oubangi**, limite les sphères d'action des deux États. Cette limite, telle qu'elle résulte des conventions en vigueur, est déterminée par le cours de l'Oubangi jusqu'au point où, en remontant cette rivière, on coupe une seconde fois le 4° lat. N. A partir de ce point, la frontière est constituée par ce parallèle. Ce qui est au Sud relève de l'État indépendant; ce qui est au Nord appartient à la France. Néanmoins, des agents de l'État indépendant ont établi des postes sur territoire français à Bangasso et dans la vallée du M'Bomou, affluent septentrional de l'Oubangi. La situation des agents des deux États y est devenue très tendue, et, d'après les derniers rapports, il était urgent de résoudre les difficultés pendantes. Des pourparlers ont en effet été engagés entre les deux gouvernements; les négociations se poursuivent à Paris avec les délégués du gouvernement du Congo, et l'on peut espérer qu'une solution à l'amiable pourra être trouvée, les relations entre les cabinets français et congolais étant tout à fait cordiales.

Un des derniers courriers d'Afrique a apporté des nouvelles du **Haut-Oubangi** portant que M. **Georges Le Marinel**, commandant du district de l'Oubangi-Ouellé, a pris un arrêté qui tendrait à réserver à

l'État indépendant du Congo le commerce exclusif de l'ivoire et du caoutchouc, par ce motif que le droit de l'État est d'exploiter tout seul son domaine. Le *Journal de Bruxelles* ayant émis des doutes sur l'authenticité de cette nouvelle, le *Temps* a publié la lettre suivante de M. G. Le Marinel; elle est datée de Yakoma, 14 février 1892, et adressée à un agent commercial belge :

« J'ai l'honneur de vous informer que je suis décidé à faire valoir rigoureusement les droits de l'État sur ses domaines et, en conséquence, à ne plus permettre aux indigènes de distraire à leur profit et de vendre quelque partie que ce soit de l'ivoire et du caoutchouc qui en sont les fruits. Les commerçants qui leur achèteraient encore ou tenteraient d'acheter ces produits dont l'État n'autorise la récolte qu'à condition qu'on lui en apporte les fruits, se rendraient, à mon avis, coupables de recel, et je les dénoncerais aux autorités judiciaires, afin qu'il soit procédé contre eux comme de droit. »

Là-dessus, trois agents de la Société belge du Haut-Congo qui a des comptoirs à Brazzaville, Yakoma et Bangasso, sur l'Oubangi, ont dû abandonner leurs postes; ils ont porté plainte auprès de M. Camille Delcommune, agent général de la Société à Kinchassa, sur le Stanley-Pool; ce dernier a refusé d'admettre l'ingérence officielle de M. Le Marinel dans ces affaires commerciales (1). A ce propos, l'*Indépendance belge* du 20 juillet rappelle que la tendance du gouvernement de l'État indépendant du Congo à s'attribuer le monopole du commerce sur son territoire a fait l'objet d'un débat parlementaire le 14 mai dernier. Il résultait d'une déclaration ministérielle que les opérations commerciales de l'État avaient un caractère purement accidentel et transitoire, étant destinées uniquement à atténuer dans une certaine mesure des dépenses extraordinaires et exceptionnelles. Loin de vouloir porter préjudice au commerce libre, l'administration avait intérêt à la développer et à traiter les sociétés commerciales en alliées. En présence des mesures prises par M. Le Marinel, le journal sus-mentionné estime que la confiscation du commerce au profit de l'État serait contraire aux engagements formulés devant le Parlement belge, et en contradiction complète avec les engagements pris envers les puissances à la Conférence de Berlin et à la Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles.

« La Conférence de Berlin, » dit l'*Indépendance*, « fut la genèse même

(1) A la dernière heure, les dépêches de Bruxelles nous annoncent que deux factoreries de Yakoma et de Bangasso ont dû liquider leurs affaires, non sans avoir protesté auprès des représentants de la justice de l'Oubangi.

de l'État du Congo, tel qu'il est actuellement constitué. Les quatorze puissances qui y tinrent, en quelque sorte, le jeune empire ouest-africain sur les fonts baptismaux ne le prirent sous leur égide qu'à la condition que le commerce y fût complètement libre (article 1<sup>er</sup>, chapitre I, de l'Acte Général). Lors de la Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles, elles consentirent à reviser, dans une certaine mesure, cette disposition en assurant à l'État libre, au moyen de droits d'entrée sur certains produits, un supplément de ressources qui lui permissent de lutter efficacement contre la traite des noirs. Mais rien n'est changé à l'esprit de la convention internationale qui a précisément transformé le Congo, domaine privé, en domaine public, ouvert aux fécondes initiatives de la civilisation et du commerce général. On voit quelles graves objections de droit soulèverait la mesure attribuée à M. Georges Le Marinel, objections tirées des engagements les plus précis du cabinet congolais envers la Belgique; objections tirées des engagements *sine qua non* pris envers un véritable aréopage de puissances dont on ne saurait, de gaieté de cœur, s'aliéner les amicales dispositions. Quelques-uns des organes les plus autorisés de la presse étrangère montrent déjà, par leur langage, que l'on commence à s'émouvoir au dehors de tendances aussi inattendues. »

Si l'arrêté qu'on prête à M. Le Marinel existe sous une forme ou sous une autre, c'est sans doute sans l'aveu de l'administration de l'État qui, nous nous plaisons à le croire, le rapportera promptement.

Le retour en France du lieutenant **Mizon** nous a valu d'importants renseignements sur la région comprise entre le lac Tchad et le Congo. L'**Adamaoua**, visité d'abord par Barth, puis par Flegel, formé d'une succession de plateaux élevés, à une altitude de 1500 m. à 2500 m., est salubre et peut être colonisable par la race blanche. Sa population est en majeure partie composée de Foula mahométans, agriculteurs et éleveurs de bestiaux. Certains chefs possèdent des troupeaux considérables. L'Adamaoua, qui a pour roi Zubir, s'étend plus au Sud qu'on ne le pensait. M. Mizon, a visité Yola, sur le Bénoué, où s'arrête la ligne de délimitation des territoires de la sphère d'influence anglaise exploités par la Royal Niger Company, et de ceux qui sont réservés à l'influence allemande. Dans sa marche vers le sud, M. Mizon a visité la ville de Ngaunderé, important centre commercial, grande cité pittoresquement fortifiée, qui compte de 20,000 à 25,000 habitants. Puis il a traversé le pays d'un chef puissant, le sultan Tibati, vassal de Zubir, que, jusqu'à présent, aucun Européen n'avait visité. Il a passé également par le grand marché de Gaza, situé sur la Bumbi, dont le nom était connu, mais qui, jusqu'ici,

n'était indiqué sur les cartes que d'une manière approximative. La Bumbi appartient au bassin du Congo; c'est la branche centrale de la **Sangha** supérieure, dont les branches orientale et occidentale sont le Mambéré ou Likela, et le Kadeï ou Massiépa. D'après les informations fournies par M. Mizon, la Sangha devient un des plus importants affluents du Congo; elle prend rang immédiatement après l'Oubangi, le Kassaï et le Lomami; elle ne mesure pas moins de 1200 à 1400 kilomètres de longueur. La branche mère est le Kadeï qui a ses sources vers le 6° 30' lat. N., au Sud de Ngaunderé. Ce sera vraisemblablement par cette branche de la Sangha que les fertiles et populeux plateaux de l'Adamaoua entreront en relations avec l'Europe civilisée. M. Mizon se prépare déjà à retourner dans la région qu'il vient de traverser, afin de faire bénéficier la France des résultats de ses découvertes; l'explorateur Nebout, l'unique survivant de la mission Crampel, compte faire partie de la nouvelle expédition.

Après avoir inutilement essayé de conclure avec Samory des traités de protectorat, l'Angleterre reconnaît aujourd'hui les droits de la France sur la partie occidentale de la vallée du **Haut-Niger**. Déjà, par une convention du 26 juin 1891, qui vient d'être publiée, il avait été décidé entre les deux pays que la frontière orientale de Sierra-Léone laisserait dans la sphère d'influence française le cours supérieur du Niger jusqu'à ses sources. Les commissaires techniques désignés par les gouvernements anglais et français devaient suivre, autant que possible, le 13° long. Ouest de Paris à partir du 10° lat. N., en se dirigeant vers le sud. En établissant la frontière d'après la direction générale de ce méridien, ils pouvaient tenir compte d'un commun accord de la configuration du terrain et des circonstances locales et faire fléchir la ligne de démarcation soit à l'Est, soit à l'Ouest du méridien, en prenant soin de ne pas avantager l'une des deux parties sans compensation équitable pour l'autre. Ensuite de ces directions, les commissaires ont convenu que la ligne de démarcation suivra autant que possible la crête des hauteurs qui, d'après la carte Monteil, avoisinent le cours du Niger sur la rive gauche entre le 10° degré et Tembé-Counda.

Cependant, au cas où la ligne de partage des eaux ne serait pas telle qu'elle figure sur la carte Monteil, les commissaires des deux pays pourront tracer la frontière sans en tenir compte, sous la réserve que les deux rives du Niger resteront dans la zone d'influence française.

Par le terme Niger est entendu le Djoliba, ainsi que ses deux sources principales, le Fatiko et le Tembé. Dans le cas précité, la ligne-frontière

à partir du 10° degré jusqu'à Tembé-Counda suivra, à une distance de 10 kilomètres, la rive gauche du Djoliba, du Fatiko et ensuite du Tembé jusqu'à sa source, s'il y a lieu.

Au cas où la crête des montagnes se trouverait plus rapprochée de la rive gauche du Niger, la frontière suivrait la ligne de partage des eaux.

Les commissaires techniques qui seront nommés par les deux gouvernements, en exécution de l'article 3 de l'entente du 10 août 1889, recevront pour instruction de tracer la frontière d'après les indications suivantes, relevées sur la carte Binger :

La ligne suivrait la frontière de Nougoua sur le Tanoé, entre la Sanwi et le Broussa, l'Indénié et le Sahué, laissant le Broussa, le Aowin et le Sahué à l'Angleterre; puis la frontière couperait la route d'Annibilekrou au cap Coast Castle, à égale distance de Debison et d'Atiebendekrou, et longerait, à une distance de 10 kilomètres dans l'est, la route directe d'Annibilekrou à Bondoukou, par Bodomfil et Dadiasi. Elle passerait ensuite par Bonko pour atteindre la Volta, à l'endroit où cette rivière est coupée par le chemin de Bandagadi à Kirhindi, et la suivrait jusqu'au 9° degré de latitude nord.

---

## NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

M. Segond, ingénieur diplômé de l'enseignement supérieur d'agriculture, a obtenu d'excellents résultats contre les sauterelles, au moyen du soufre précipité, pour les vignes qu'il possède dans le département d'Oran. Sur vingt hectares de vignes souffrées, il a fait ramasser 200 kilos de sauterelles; et il n'y restait pas un insecte vivant.

Arrivé à Rome, le Dr Traversi, y a apporté des lettres de Ménélick, exprimant le désir qu'il lui soit fait des propositions, en vue de résoudre la question de l'art. 17 du traité d'Ucciali, relatif à la représentation de l'Abyssinie à l'étranger. Ménélick déclare vouloir conserver l'amitié de l'Italie et il espère un arrangement complet avec cette puissance.

Le Dr Schweinfurth est revenu de son exploration botanique en Abyssinie et dans la colonie Erythrée. Il a passé la plus grande partie de son temps dans la province Okulé Kusaï. Il a rapporté à Berlin de riches collections botaniques et anthropologiques, parmi lesquelles 110 crânes de Tigréens et d'Abyssins.

Depuis deux mois, le choléra sévit au Harrar; la colonie anglaise de Zeïla en a été atteinte, et malgré les précautions prises par l'autorité française, le fléau a fait son apparition à Djibouti sur territoire français; M. Deloncle, gouverneur de la colonie, et le Dr Aubry qui se sont dévoués pour enrayer le fléau en sont devenus les victimes.

On s'occupe à la côte de l'Afrique orientale allemande de former la caravane qui

transportera le steamer le *Karl Peters* au Victoria-Nyanza; un officier, non encore désigné, la commandera, assisté de M. Stokes, l'ancien missionnaire anglais devenu trafiquant, que Wissmann a fait entrer en 1890 au service de l'empire allemand.

Le Dr Baumann qui était parti de Tanga, le 15 janvier dernier, avec la mission de découvrir la route la plus courte vers le Victoria-Nyanza, s'est d'abord dirigé vers la région du Kilimandjaro, puis il a obliqué vers le sud-ouest; en mars, il était au lac Mandjara, et le 12 avril il atteignit le lac Victoria, près des monts Kadoto, à l'embouchure du Rouvana; son expédition a marché avec une rapidité remarquable; le pays traversé était presque inconnu.

Le capitaine Johannès qui se préparait à partir pour le Tanganyika avec une expédition anti-esclavagiste, a été dirigée vers le Kilimandjaro, comme chef de l'avant-garde des renforts envoyés au secours du poste allemand menacé par les indigènes. Le chef Simbodja de Masindé a refusé de lui fournir des porteurs ce qui a arrêté sa marche.

M. H.-H. Johnston, commissaire britannique pour la British Central Africa, se plaint des entraves que les missionnaires écossais opposent à l'exercice de son autorité; il leur reproche d'être jaloux de voir un commissaire anglais exercer le pouvoir dans une région où auparavant ils étaient absolument libres. Les territoires du Nyassa sont encore assez troublés; d'après le *Times*, il faudrait une force de mille hommes pendant cinq ans pour que M. Johnston puisse y établir complètement son autorité.

Une dépêche de Londres a annoncé que le gouvernement britannique a décidé d'accorder, à partir du 9 juillet, à la colonie de Natal, l'autonomie dont jouit celle du Cap.

Le gouvernement de la République sud-africaine a fait entrer le Transvaal dans l'Union postale, en sorte que les taxes postales pour cet État sont les mêmes que pour tous les pays civilisés qui ont adhéré à la convention. Dans l'Afrique australe, les colonies britanniques seules font encore exception.

M. Walkenære, agent belge dans le haut Congo, a exploré le Lopori, affluent de droite de la Loulonga, et a reconnu que le cours supérieur de cette rivière vient du sud; il a constaté que la Loulonga et la Tschuapa communiquent par un canal à l'époque des pluies.

Le protocole signé à Lisbonne, le 8 avril dernier, pour déterminer le régime douanier applicable au bassin occidental du Congo a été promulgué dans la colonie portugaise de l'Afrique occidentale.

M. Dybowski a été obligé par la maladie d'interrompre son exploration et de revenir en France pour rétablir sa santé. Il a remis la direction de l'expédition à M. Maistre dont le courage est à la hauteur de la tâche qui lui est confiée par le comité de l'Afrique française.

M. Dunod, capitaine au long cours, est revenu du Congo français où il a signé seize traités avec des chefs indigènes, dont les territoires les plus éloignés sont à 1150 kilom. de la côte.

Au retour du lieutenant Mizon et à l'annonce de l'arrivée du commandant Monteil à Kano, les partisans éclairés de l'expansion coloniale française ont compris la nécessité de compléter l'œuvre commencée en organisant de nouvelles missions. Une proposition tendant à allouer au gouvernement un nouveau crédit de fr. 200,000 pour des missions coloniales a été présentée et votée avant la clôture de la session des Chambres.

Le duc d'Uzès, qui se propose de se diriger vers le lac Tchad, est arrivé le 29 mai à Libreville (Congo français).

A la suite de la défaite qu'il avait subie au Cameroun, le Dr Zintgraff avait vu renforcer son expédition; on lui avait confié des armes perfectionnées pour en armer les Bali chez lesquels il devait construire une route. Il estime qu'il n'a pas assez de monde pour pénétrer dans l'Adamaoua sans faire courir de sérieux dangers à sa troupe et aux forts déjà construits à Balibourg.

De son côté, M. Ramsay, qui avait pour mission de gagner la Sangha supérieure et de s'y établir fortement avant les Français, était encore à Jaundé aux dernières nouvelles et l'on ignore pourquoi il n'accélérait pas sa marche.

Plusieurs des factoreries de la Royal Niger Company ont été attaquées et pillées par des indigènes. A Ecole, ils ont tiré sur un petit vapeur de la Compagnie, et ont détruit la factorerie; il en a été de même de celle d'Amangara en amont d'Onitsha. Les eaux étant basses, la Compagnie ne peut rien entreprendre dans cette saison contre les rebelles.

Le prince de Monaco a présenté à l'Académie des sciences de Paris le projet d'établissement d'un observatoire météorologique aux îles Açores, un deuxième aux îles du Cap-Vert et un troisième aux îles Bermudes. Ces diverses stations scientifiques seraient rattachées à l'Europe par des cables sous-marins. Elles seront en activité dès l'année prochaine.

Une dépêche de Coumassie aux journaux anglais porte que le roi des Achantis aurait décidé d'envoyer une mission auprès de la reine d'Angleterre pour s'entretenir avec elle des relations de son pays avec la Côte-d'Or. Le chef du gouvernement achanti, Osou Ansah, aurait été choisi comme ambassadeur; il partirait prochainement, accompagné de chambellans royaux. La dépêche conclut naturellement en disant qu'il y a parmi les sujets du roi un fort parti désirant le protectorat anglais.

---

## CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Les Allemands ont pendu à **Lindi** huit trafiquants d'esclaves, parmi lesquels se trouvaient quatre Arabes. Plusieurs autres, convaincus de complicité, ont été condamnés à la prison, à l'amende ou aux travaux forcés. Une barque arabe transportant des esclaves a été confisquée. Le gouverneur, baron de Soden, écrit que la difficulté principale dans la répression de la traite, c'est la question de savoir ce qu'il faut faire des